

Vacciner, un acte important pour les veaux !



Émilie Filion, étudiante en agronomie

En collaboration avec Diane Allard M.Sc., agronome

Direction régionale de la Capitale-Nationale

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Si vous pensez que les vaccins chez les veaux sont sans importance et que l'on peut s'en passer sans causer d'impact considérable à l'entreprise, détrompez-vous! Ces vaccins sont d'une très grande importance et le Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) est là pour vous aider à en savoir plus. Vous êtes producteur vache-veau? Ne tardez pas à vous inscrire : vous y apprendrez comment bien utiliser les vaccins et améliorer l'immunité de vos animaux. Vous n'avez qu'à contacter votre vétérinaire et vous aurez une formation gratuite et privée directement à votre ferme.



Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Vous connaissez l'expression « mieux vaut prévenir que guérir »? En vaccinant les veaux en jeune âge, c'est exactement ce que vous ferez. Il ne faut pas attendre que leur santé dégénère avant de les vacciner, car, à cet instant, il sera malheureusement trop tard.

Il est vrai que lorsque le veau boit le colostrum, il obtient une immunité passive et se prévaut d'une certaine protection. Cependant, cette immunité ne restera qu'environ cinq ou six mois, après quoi le veau devra développer ses propres anticorps. Il doit alors se protéger contre les maladies par lui-même et c'est pendant cette période qu'il sera davantage prédisposé à contracter un virus. Par exemple, une jeune taure n'aura développé une immunité active adéquate que vers l'âge de deux ans. C'est donc avant cet âge que les vaccins sont d'une grande importance. Ces derniers protègent principalement les veaux contre les maladies respiratoires et la diarrhée.

Plusieurs vaccins peuvent être donnés, mais pour une efficacité optimale, cela doit être fait au bon moment. Votre vétérinaire est là pour vous aider à le faire de façon adéquate et pour vous appuyer dans le développement des bons outils de travail. Par exemple, lors d'une de ses visites,

il pourrait vous montrer comment utiliser un bon protocole de vaccination, et vous proposer un calendrier personnalisé pour vous aider à respecter les échéances.

On oublie parfois l'importance des vaccins et surtout les conséquences liées au non-respect du traitement. Une vaccination mal administrée n'engendrera pas les effets souhaités et aura comme résultat des animaux non immunisés. À titre d'exemple, certains vaccins ne seront efficaces que s'ils sont injectés en présence d'anticorps maternels, comme c'est le cas pour la vaccination intranasale contre les virus respiratoires. Pour diminuer les risques de diarrhée chez les veaux, on peut même vacciner la mère avant le vêlage, ce qui peut permettre d'éviter la perte d'un animal. Il est important de toujours garder en tête que la mort d'un veau représente la perte de revenu pour une vache pendant un an. Personne ne peut affirmer pouvoir se passer de ces protocoles et c'est avec l'aide du vétérinaire qu'une marche à suivre adaptée sera élaborée selon les besoins de votre entreprise.

La diarrhée virale bovine (BVD)

Connaissez-vous les sujets immunotolérants? Si la réponse est non, vous devriez vous en préoccuper. Ce sont des animaux qui ont contracté, lors de leur vie embryonnaire (du 45^e au 125^e jours de gestation), le virus du BVD. Ils sont alors porteurs de la maladie toute leur vie et pourront la transmettre à leur entourage. Cette maladie est très préoccupante et peut être la cause de mortalités et d'avortements, ce qui a un impact économique non négligeable pour l'entreprise. Heureusement, un protocole de vaccination adéquat offre une certaine protection. Sans celui-ci, comme on peut le voir dans le tableau 1, les pertes causées par cette maladie peuvent s'avérer importantes pour une même entreprise.

Tableau 1 : Description des pertes et du coût de l'infection par le virus du BVD dans un troupeau laitier du Québec

Taille du troupeau	67 vaches laitières
Description des pertes	<ul style="list-style-type: none">• 2 avortements• 2 veaux mort-nés• 3 veaux avec anomalies congénitales• 2 radets sacrifiés• 2 cas de maladie des muqueuses• 6 immunotolérants découverts et éliminés du troupeau
Coût	3 664 \$ 8 754 \$*

* En tenant compte du remplacement

Comme le dit le Dr André Désilets, médecin vétérinaire, les pertes associées annuellement au BVD peuvent varier de 5 à 13 millions de dollars au Québec.

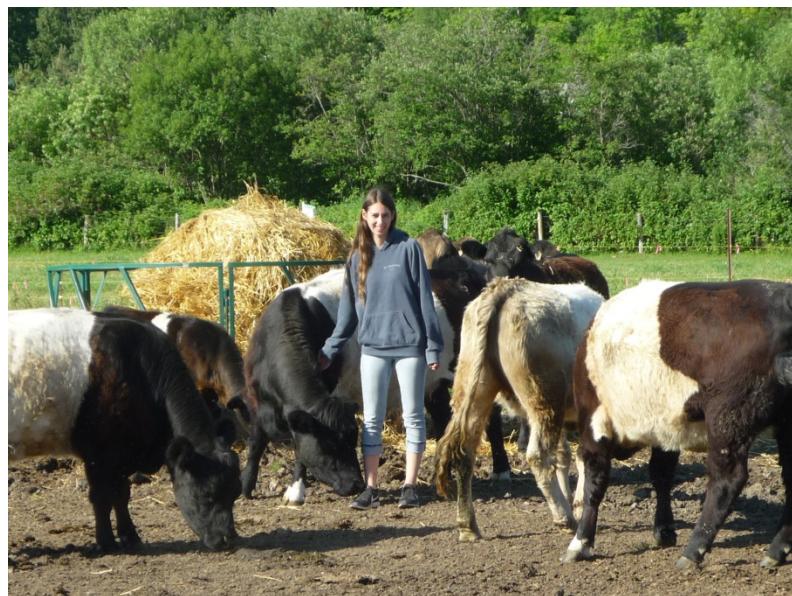
Les encans

Seuls les veaux d'embouche vaccinés selon le protocole des Producteurs de bovins du Québec sont acceptés aux encans spécialisés. Lors de la vente, vous devez montrer votre déclaration de vaccination remplie et signée et fournir les preuves d'achat des vaccins. Sur place, des tests sanguins aléatoires sont effectués pour vérifier si le protocole est bel et bien respecté. Vous devez, en tout temps, respecter les recommandations de votre vétérinaire. Si ce n'est pas le cas, votre bouillon ne pourra pas être considéré pour la vente et sera alors retiré des encans spécialisés. Vous devrez, dans une telle situation, débourser un certain montant pour cette erreur. Vous obtiendrez ainsi moins cher pour votre veau d'embouche et aurez un montant à payer. Vacciner les animaux évite toutes ces pertes et est donc bénéfique financièrement pour l'entreprise.

Visites dans le cadre du PISAQ

La campagne n° 4 du PISAQ consiste en deux visites zoosanitaires gratuites de votre vétérinaire directement à votre entreprise. Plus précisément, vous aurez droit à deux rencontres de 1 h 30 ayant pour but d'optimiser la résistance immunitaire dans les élevages vache-veau. La première visite consiste, avant tout, à vous sensibiliser, entre autres, aux facteurs associés à une bonne immunité. La deuxième visite consiste, quant à elle, à établir des programmes de vaccination et à mettre en place les procédures pour une bonne gestion du colostrum. Lors de cette visite, le vétérinaire vous aidera à remplir une fiche de vaccination et les bonnes techniques d'injection et de gavage vous seront montrées.

Si vous voulez plus d'information, vous pouvez vous informer auprès de votre vétérinaire. Vous pouvez également consulter le [site Internet du MAPAQ](#). N'attendez plus : inscrivez-vous !



Crédit photo : Diane Allard, MAPAQ

Sources

Tableau 1 : Désilets, André (2003). « La diarrhée virale bovine – Maladie des muqueuses (BVD-MD) : quelques réponses à vos questions », *Agri-Réseau*, 12 p.

Cécyre, André (2008). « La vaccination des troupeaux de veaux d'embouche : luxe ou nécessité? », *Bovins du Québec*, 4 p.

Les producteurs de bovins du Québec (2017). « Le circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec », 16 p.